

Une très bonne nouvelle ?

Date : 21 novembre 2019

Sur le site d'informations rennaises « [Rennes Infos Autrement](#) », le journaliste Jean-Christophe Collet fait judicieusement remarquer que l'affaire d'abus de confiance concernant le député LREM Mostapha Laabid, qui devait être rejugée par la Cour d'appel ce 20 novembre 2019 a été renvoyée au 1er avril 2020, en précisant que :

« [\(cela ne s'invente pas !\), soit quelques jours après les élections municipales. Hasard du calendrier... Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour](#) »



Les bons amis de Mostapha Laabid, qui pouvaient craindre qu'une condamnation définitive de leur soutien vienne entacher l'image de leur mouvement, pourront donc faire valoir tout au long de la campagne qu'il est toujours présumé innocent.

Et ils pourront même sans doute le faire encore un peu plus longtemps sans effrontément mentir, parce qu'il y a fort à parier que le jugement sera mis en délibéré jusqu'à l'orée du mois de juin 2020.

A supposer, par impossible, que Mostapha Laabid soit alors totalement acquitté (on peut toujours rêver)... il aura donc été au minimum 3 années sur 5 - selon ses propres dires - en situation

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

d'avoir eu « ***du mal à faire valoir ses compétences et son expertise*** » à l'Assemblée nationale du fait de cette affaire.

A nos frais... ([en voir ici le coût](#))

[Pour aller plus loin : cliquer sur ce lien vers mes contributions concernant Mostapha Laabid, déjà 3 fois condamné au pénal](#)